Il y a 100 ans au cours du mois de juillet 1914, un peu avant le début de la première guerre mondiale est voté l’intronisation d’un impôt effectif sur le revenu. Pourtant en Europe, la Grande-Bretagne a adopté depuis 1842 un impôt progressif sur les différents revenus de chaque contribuable et l’Allemagne se dote dès 1893 d’un impôt progressif sur le revenu de chaque ménage.

Les débats politiques autour de cette question ont été âpres et bien qu’il n’en soit pas l’auteur direct, on attribue généralement la paternité de l’impôt sur le revenu en France à Joseph Caillaux, ministre des finances.

L’histoire de cet impôt est jalonnée de soubresauts : l’impôt sur le revenu a été introduit en France par les lois du 15 juillet 1914 et du 31 juillet 1917 ; il consistait alors en une taxation propre des divers revenus, classés en cédules d’imposition, puis en une taxation de superposition sous la forme d’un impôt général sur le revenu. Depuis on ne compte les lois sur l’IR.

Ce n’est pas notre rôle de raconter l’histoire de cet impôt mais bien de constater qu’aujourd’hui, **la CGT Finances Publiques considère comme indispensable de réhabiliter l’impôt sur le revenu**. Il doit redevenir un lien fort entre l’ensemble des citoyens et le financement de leurs services publics.

Pour plus de justice, il est nécessaire de le rendre plus progressif en créant de nouvelles tranches pour les plus hauts revenus et d’en finir avec les niches fiscales n’ayant pas démontré leur efficacité. (Retrouver des propositions de la CGT sur le site http://www.justicefiscale.fr/)

De plus, dans le même temps, la TVA, impôt supporté plus fortement par les citoyens les plus modestes, doit être révisée fortement à la baisse. Il convient également de revoir la fiscalité locale, du patrimoine, des successions...

Pour la CGT-Finances Publiques, il ne saurait être question de continuer à dénigrer et dévitaliser l’impôt sur le revenu et bien au contraire, il importe alors même qu’il rentre dans son second siècle de lui redonner une nouvelle jeunesse. C’est dans ce sens que nous continuerons d’intervenir.

A lire également : Pour plus de justice fiscale : Un nouveau site de la Fédération des Finances CGT !

Public: SIP

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *